

RAPPORT D'ACTIVITÉ L'AMMI 2025



SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE	3
1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION	3
1.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE	4
1.3. PRINCIPAUX FINANCEURS	4
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	5
2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT	5
2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	6
POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT	8
3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES	8
3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE	11
3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES	14
3.4. ABSENTEISME DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	14
3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE	15
VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS	16
4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS	16
4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL	17
PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE	22
5.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025	22
5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026	23
RESSOURCES HUMAINES	24
6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS	24
6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	25
6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL	26
6.5. POLITIQUE DE FORMATION	28
ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT	30
ELEMENTS FINANCIERS 2025	33
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	33
2. INVESTISSEMENTS 2025	39

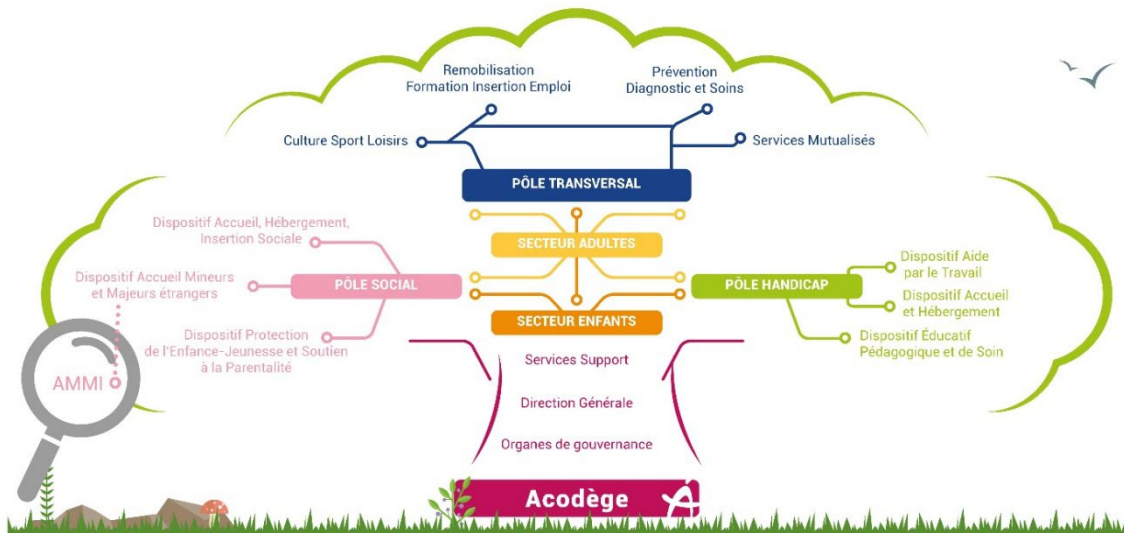
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE



I.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Raison sociale	Acodège
Siège Social	2 rue Gagnereaux - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Adresse e-mail	acodege@acodege.fr
Statut juridique	Association Loi 1901 - Déclarée à la préfecture de Côte-d'Or : 19 novembre 1984
Parution au journal officiel	4 décembre 1984
Reconnue d'intérêt général	21 mars 2014
N° SIRET	333 695 922 004 63
N° FINESS	210984076
Identité de la personne morale	Claude Guillet, Président
Effectif au 31.12.2025	857 salariés 226 ouvriers (ESAT)
Budget	65 M€ (source 2025)
Nombre d'adhérents	116 (au 31.12.2025)
Nombre de bénéficiaires	5886 (source 2025)
Pour en savoir plus	www.acodege.fr

I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE



I.3. PRINCIPAUX FINANCEURS



Dossier Usager Informatisé



PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT



2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom du service : Accueil Mineurs Majeurs Isolés AMMI

Nom du directeur : Julien EON

Mode de financement : Conseil départemental de la Côte-d'Or

Adresse administrative : 9 rue de venise 21000 Dijon

Adresse service : 33 rue chanoine Bordet 21000 Dijon

Adresse e-mail : ammi@acodege.fr

N° SIRET : 333 695 922 00711

Date d'arrêté de création : Aout 2017

Date de la dernière autorisation : Août 2017

Date de la dernière évaluation : Avril 2025

Date du projet de service : octobre 2025

Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours) 365 jours

Capacité du service : 44 places

Effectif salariés au 31.12.2025: 20,76

Nombre de bénéficiaires (source 2025) : 56

Nombre de bénévoles actifs : 2

Nombre de CVS (ou instances de participation) réalisés sur l'année : 2

2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

Le service AMMI a reçu un agrément au mois d'août 2017 de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental de Côte-d'Or pour accueillir et prendre en charge 44 adolescents âgés de 15 à 18 ans.

Localisation

Le service Accueil Mineurs et Majeurs Isolés (AMMI) est situé 33 rue Chanoine Bordet à Dijon. Il se compose de cinq pavillons d'hébergement. Les bureaux éducatifs sont installés dans un pavillon dédié et dans les pavillons d'hébergement.

Le service administratif de référence se situe à la résidence Herriot, 9 rue de Venise à Dijon.

Zone géographique desservie

Le service AMMI est situé à Dijon dans le quartier de la Montagne Sainte-Anne. À proximité des transports en commun, sa situation facilite l'accès à tous les services (écoles, lycées, centres de formation, administrations, santé...).

Capacité de l'établissement

Le service AMMI accueille 44 jeunes mineurs orientés par la cellule MNA (Mineurs Non Accompagnés) du Conseil Départemental de la Côte-d'Or ou des structures d'accueil Côte-d'Oriennes après validation des demandes par la cellule MNA.

Missions de l'établissement

Le service AMMI a pour mission d'accueillir, d'héberger et d'accompagner 44 Mineurs Non Accompagnés (MNA). Tenant compte de leurs capacités, le service dispense à chaque jeune un accompagnement individualisé global favorisant l'autonomie et l'insertion selon ses besoins. Outre l'accompagnement socio-éducatif, les professionnels éducatifs mettent en œuvre des compétences spécifiques pour traiter toutes les démarches de régularisation sur le territoire français.

Les champs d'intervention du service AMMI s'exercent autour de domaines spécifiques au public MNA à savoir :

- Accompagner la sécurisation du statut juridique,

- Constituer les dossiers permettant la régularisation sur le sol français à la majorité,
- Scolariser la personne selon ses aptitudes,
- Mettre en œuvre l'apprentissage de la langue française,
- Travailler sur le budget lié au manque ou à l'absence de ressources,
- Accueillir la différence culturelle,
- Initier l'insertion et l'inclusion par la culture et le sport,
- Accueillir et traiter le traumatisme lié au parcours de vie (causes, conséquences du déracinement).

Modalités d'ouverture et de fonctionnement

Le service AMMI fonctionne en continu. Il est ouvert 365 jours par an. Une présence éducative est assurée les journées de 8h à 22h.

Une passation d'informations est assurée par le travailleur social au gardien de nuit chargé de la veille nocturne. Le gardien de nuit est présent chaque nuit sur le site pour des questions de sécurité et de prévention sur l'établissement en direction des jeunes mineurs et majeurs accueillis. Il assure des rondes tout au long de la nuit et peut être sollicité par les résidents en cas de questions techniques sur le collectif.

Une astreinte téléphonique est assurée par l'équipe de direction.

POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES



Effectif - Pyramide des âges

	EFFECTIF PRESENT N-I		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N	
	H	F	H	F	H	F
de 13 à 14 ans						
de 14 à 15 ans						
de 16 à 17 ans			12	0	2	0
de 18 à 19 ans					10	
TOTAL / SEXE			12		12	
Total H/F			12		12	

Les mouvements (entrées et sorties) de l'année 2025 ont été en baisse par rapport à l'année passée, cela s'explique par le rajeunissement des jeunes à l'arrivée au sein du service. De ce fait, ils restent plus longtemps sur le service, ce qui augure plus de mouvements pour 2026.

Les deux sorties avant majorité relèvent de situation de justice.

Liste d'attente

LISTE D'ATTENTE au 31.12.2025

NOMBRE	DELAI MOYEN D'ATTENTE
1	5 jours en moyenne d'attente

Mis en place depuis 3 ans, le logiciel Gestion des Places Disponibles de l'Aide Sociale à l'Enfance (GPDA) a permis de gérer en direct les attributions de places et la fin des prises en charge du service en temps réel. Cela a permis plus de fluidité et un accueil de meilleure qualité avec une lecture a priori des éléments de vie de la personne à accueillir.

Mineurs non accompagnés

SITES	% / EFFECTIF				
DISPOSITIFS	EFFECTIF	MINEURS	MAJEURS	TOTAL	DISPOSITIF
Bordet		44		44	100

L'année 2025 a permis une stabilisation du dispositif à 44 places après la montée en charge en 2024 et l'ouverture de l'AEDJM. Les arrivées et les sorties ont été fluides tout au long de l'année.

Types de mesure

		NOMBRE DE SITUATIONS AU 31/12/25
Administratif(ve)	MNA	44
	Accueil provisoire jeune majeur	
	Action Educative à Domicile Renforcée - AEDR	
	Article 223-2	
	Pupille	
	72h ado	
	TOTAL (1)	44
Judiciaire	OPP	
	Tutelle	
	Assistance éducative	
	Prise en charge validée Aide Sociale à l'Enfance	
TOTAL (2)	44	

L'année 2025 a été placée sous le signe de l'expérimentation des contrats AEDJM, qui selon leurs critères, n'a permis qu'à deux jeunes sortants de l'AMMI mineur d'en bénéficier. Un jeune a été incarcéré ce qui est très à la marge depuis l'ouverture du service AMMI.

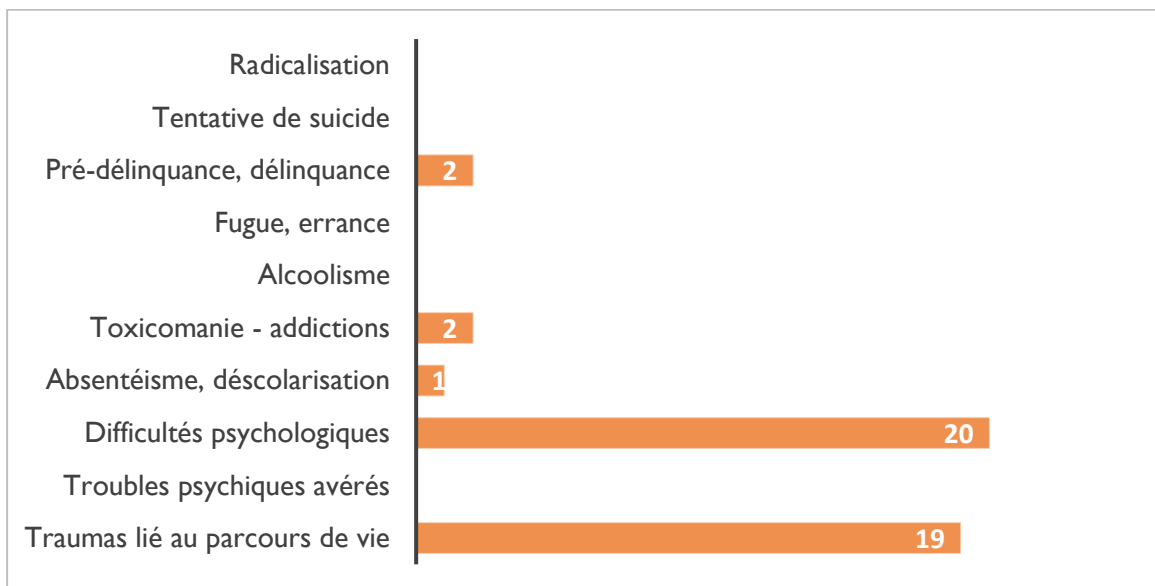
Motifs des mesures (par ordre de priorité) maximum 2

- Situation parentale

	NOMBRE
Problématiques du lien (rejet, abandon, délaissement parental)	
Violences physiques, psychologiques, mauvais traitements	
Abus sexuels, inceste	
Négligences lourdes (malnutrition, hygiène, santé non prise en compte)	
Carences éducatives (éducation, sécurité...)	
Pathologies parentales (déficience, troubles psychologiques)	
Précarité	
Mineurs Non Accompagnés	44
Addictions avec ou sans substances	

La minorité et l'isolement restent les seuls critères officiels de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance. Il est évident que ce sont des jeunes qui, pour de multiples raisons, fuient leur pays, quittent leur famille. Les carences éducatives et affectives, la précarité, la non-scolarisation, la prostitution, la traite des êtres humains, les traumatismes, les violences et mauvais traitement, sont autant de problématiques traversées par les mineurs non accompagnés.

- Problématiques manifestées par le mineur



Deux jeunes en situation de délinquance ont été accompagnés par le STEMOI. Concernant les addictions, nous avons développé un partenariat avec la SEDAP et l'équipe mobile qui intervient directement et en individuel auprès des jeunes. Pour la prise en charge psychologique, l'action de la psychologue reste inchangée, avec des liens créés avec l'équipe EMR pour le soutien à l'équipe mais aussi Mobil ado quand un besoin plus important est relevé.

Les troubles somatiques sont aussi très présents et souvent la première porte d'entrée pour une évaluation psychologique. La présence d'une infirmière au sein de notre cellule ressources santé permet toujours de favoriser des partenariats avec le secteur du soin mais aussi d'organiser des dépistages au sein du service, des ateliers santé sexuelle ou des actions de prévention via AIDES notamment.

3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Provenance

	A L'ADMISSION
Domicile	0
Autre établissement/service de protection de l'enfance	0
Etablissement/service hors protection de l'enfance	0
Famille d'accueil Aide Sociale à l'Enfance	0
Hôpital (sous X...)	0
Mineurs Non Accompagnés	44

Les jeunes sont orientés via la plateforme GPDA du Conseil Départemental comme évoqué précédemment. Ils sont hébergés à l'ADEF0 sur l'accueil d'urgence pour les garçons et à l'hôtel pour les femmes.

Lieu habituel de résidence du mineur ou lieu de résidence antérieur (si Mecs)



Origine géographique – Répartition

- Répartition par départements

Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)

Départements de Bourgogne-Franche-Comté (Hors Côte-d'Or) soit 25,39,58,70,71,89,90

Départements limitrophes (52-10)

Autres départements

Etranger	44	44	44
TOTAL	44	44	44

Avec la clé de répartition mise en place par la cellule nationale MNA, les jeunes sont orientés au sein du département de la Côte-d'Or pour être pris en charge. Ils peuvent arriver de tous départements en France, ou de Côte-d'Or, lieu de leur évaluation de minorité et d'isolement.

Parcours scolaire et de formation

- Scolarité et activité

EFFECTIF PRESENT N - I

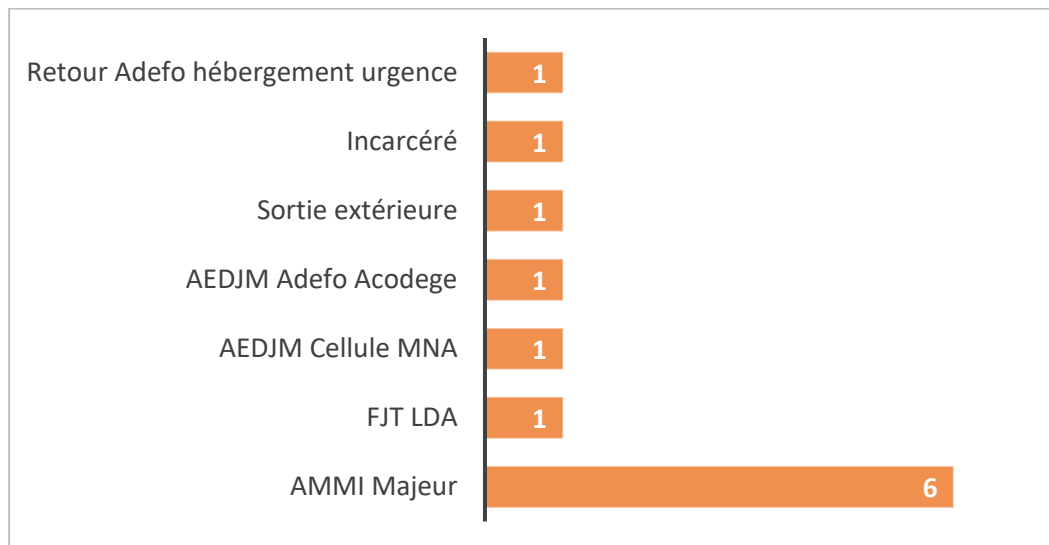
Scolarité générale et adaptée (MFR, Education Nationale, SEGPA...)	44
Scolarité spécialisée, Médico-Sociale, (IME, ITEP, ULIS...)	
Accueil de jour	
Activité professionnelle (Contrat de travail, service civique)	
Dispositif de remobilisation (garantie jeune, stage, chantiers éducatifs...)	
Sans activité (plus de 16 ans)	
Déscolarisé (plus de 16 ans)	
TOTAL	44

- Diplômes obtenus dans l'année

INTITULE DU DIPLOME	NOMBRE
DELFF	19
CFG	3
CAP	1
ASSR	3
Total	26

Pour l'année 2025, c'est un total de 26 diplômes obtenus. Le DELF (diplôme d'étude en langue française) est celui qui, sur la partie mineure, est mis au travail rapidement pour montrer et démontrer le souhait d'intégration par la maîtrise de la langue des jeunes à la préfecture. Il est donc primordial d'inscrire ces jeunes au diplôme et d'en soutenir l'obtention.

3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES



Une situation en 2025 a amené un jeune à retourner sur l'hébergement d'urgence de l'Adefo après des poursuites judiciaires impliquant une interdiction d'être présent sur le quartier montagne St Anne. Il y a eu deux orientations vers des contrats AEDJM, la différence entre AEDJM cellule et AEDJM Acodege/Adefo se fonde principalement sur les ressources financières dont dispose la personne (inexistante dans le cadre de l'AEDJM cellule). Nous travaillons toujours les orientations vers AMMI majeurs 6 mois à minima en amont de la majorité en lien avec le SIAO.

Durée de séjour ou d'accueil

	NOMBRE D'USAGERS
de 3 à 6 mois inclus	1
de 1 an à 18 mois inclus	3
de 18 mois à 2 ans inclus	4
de 2 à 3 ans inclus	3
de 3 à 4 ans inclus	1
TOTAL	12

3.4. ABSENTEISME DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Il y a des déclarations de fugue éditées quotidiennement pour les jeunes qui ne rentreraient pas sur le service avant 22h. En 2025, 53 déclarations de fugue ont été faites et 48 levées effectuées avec des retours le lendemain de la fugue.

5 fugues ont été levées plus tardivement du fait d'un jeune en situation de délinquance.

Tableau récapitulatif

Présence des bénéficiaires au 31.12.2024	44
Nombre d'entrées réalisées en 2025	12
Nombre de sorties réalisées en 2025	12
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2025	44
Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2025	56
dont usagers entrés en N et sortis en N	1
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté
	Hors région
	100%
Age moyen au 31.12.2025	17 ans
Durée moyenne d'accueil	714 jours
Liste d'attente au 31.12.2025	1

L'âge moyen cette année est de 17 ans, une légère augmentation par rapport à 2024 (+ 6 mois) mais ce qui est cohérent. En 2024, nous avons accueilli des personnes très jeunes (16ans) donc un an plus tard, avec un nombre de sorties faible, les jeunes « vieillissent ». Ce qui est également corroboré avec l'allongement de la durée de prise en charge passant de 19 mois en 2024 à 23,5 mois en 2025.

3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé /théorique
	autorisé e	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2023	44	33	365	10 492	10 492	10 492	0	0,00%	100,00%
n-1 : 2024	44	44	366	16 104	16 104	15 529	-575	-3,57%	96,43%
n : 2025	44	44	365	16 060	16 060	15 952	-108	-0,67%	99,33%
moyenne des 3 ans	44	40	365	16 075	14 219	13 991	-228	-1,60%	98,59%

Fin d'année 2024, un bâtiment de 10 places a été dédié à l'accueil de 10 jeunes filles sur le site de Chanoine Bordet. Au-delà d'acter et d'afficher un service mixte, depuis son ouverture, l'équipe œuvre à un service qui se veut équitable dans la prise en charge entre les hommes et les femmes, en prenant en compte les besoins spécifiques et les parcours des jeunes femmes exilées. Une montée en compétences eut été alors nécessaire pour l'ensemble de l'équipe afin d'accompagner les jeunes femmes avec justesse sur la santé mais aussi et souvent les demandes de protections à l'OFPRA. Des formations sur la demande d'asile mais aussi des rencontres partenaires (CADA/SPADA/HUDA/CR2B/CHU/Sage-femme...)

Dans ce même mouvement de montée en compétences de manière plus générale, des ateliers à la santé sexuelle, de prévention ainsi que des groupes de parole sur l'égalité hommes-femmes, le consentement, la sexualité mais aussi le racisme ont pu être organisés tout au long de l'année dans le cadre de partenariat avec la ligue des droits de l'homme, Amnesty International et le planning familial. Toutes ces interventions permettent d'ouvrir la parole et le débat sur des sujets importants qui permettent aussi de travailler l'intégration des jeunes dans la société. Ces partenariats sont renouvelés pour l'année 2026.

Il est aussi important de pouvoir souligner ici le partenariat créé avec la Croix-Rouge et le service de « recherche... » pour qui déjà 3 jeunes ont pu être entendu car ils recherchent un proche resté au pays ou perdu sur le trajet. Nous observons sur cette année 2025, plusieurs jeunes devenus isolés sur le parcours d'exile et qui ne maîtrisent pas le sens de leur venue en France et dont l'intégration se fait avec plus de difficultés. Solliciter ce dispositif est alors nécessaire pour tenter de renouer des liens qui leur permettent de grandir plus sereinement.

4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

Février 2025 a débuté avec le Bal de promo de l'AMMI !



Un temps festif qui a permis la mise ne valeur des nombreuses réussites scolaires des jeunes accompagnés par le service mineur, majeur et les cours de FLE !

Concerts et évènements sportifs (Janvier à décembre)



Et toujours au fil de l'année, les jeunes peuvent assister aux concerts et autres évènements sportifs grâce aux partenariats avec la mairie de Dijon.

Le challenge Michelet sur l'année 2025 (Janvier à décembre)



La participation au challenge Michelet en 2025, un temps toujours très apprécié par les jeunes !

La Kermesse juin 2025



Juin 2025, s'est tenue la première kermesse de fin d'année. Un moment festif !

Camp d'été – Jura Aout 2025



Cet été certains jeunes du service ont pu aller visiter le Jura et faire des activités pendant 5 jours grâce au partenariat avec les chèques vacances.

Octobre 2025 : Journée annuelle interservices du dispositif AMMI-CHRS-LDA



Un temps privilégié pour aborder un sujet transversal à toutes les équipes. Cette année, le psychotraumatisme a pu être alimenté par Claire (Infirmière) et Léa (psychologue) de la cellule ressources santé avec les infirmiers IPA du CHS la Chartreuse.

Edwin est devenu patron ! Octobre 2025



En octobre, une mise en lumière d'un parcours inspirant a pu être réalisé. Cet article a pu circuler dans l'ensemble du service (Mineur et Majeur) et est un message d'espoir pour les jeunes en cours de régulation, de professionnalisation et d'apprentissage. Bravo Edwin !

I an du « bâtiment filles » – Décembre 2025



Le bâtiment des filles a fêté ses 1 an en décembre 2025 ! Ce temps festif a permis aux jeunes et aux professionnels de célébrer l'ouverture de cette unité et de mesurer tout le travail réalisé à tous les niveaux et donc les bienfaits de ce dispositif.



PLAN D'AMÉLIORATION CONTINU DE LA QUALITE



5.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025

Les axes prioritaires en 2025 étaient les suivants :

Actions réalisées	
Thème	Axe d'amélioration
Participation des usagers	Accès au CA - CVS
Continuité de l'amélioration de la qualité d'hébergement	Poursuite des rénovations sur site en lien avec le chargé de mission patrimoine. Nombreux travaux prévus sur site (cuisines / salles de bain)
Hygiène et Sécurité	Protocole de lutte contre les nuisibles
Quotidien	Renforcement des procédures en lien avec les temps quotidiens avec le public accompagné et suivi des process
Formations	Continuité de la formation des professionnels
Projets	Laboratoire de l'éthique – Finalisation de la Charte Ethique

Commentaires :

- Ressources Humaines : Les binômes de référence ont été constitués
- Rénovations :

- Les sanitaires sur le pavillon Armançon ont été rénovés entièrement
- La chaudière Armançon a été changée
- Les cuisines des bâtiments Serein, Vingeanne, Tille et Armançon ont été rénovées
- Peinture bâtiment + chambres du pavillon Tille ont été repeintes par les jeunes du service
- Investissement dans la lutte contre les nuisibles (cafards) avec l'entreprise

LOGISSAIN toujours en action

- Formalisation pour le service : les documents lois 2002-2 ont été finalisés (Projet de service, règlement de fonctionnement, livret d'accueil) donnant lieu à une validation en CA en date du 23 octobre 2025.
- Formations : formation sur la demande d'asile, journée bienveillance, formations Individuelles psychotraumas.

5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026

Actions prévues	Echéance
Continuité de la mise en place du Dossier Unique de l'Usager	2026
Traduction des documents loi 2002.2	2026
Continuité les travaux de rénovation chauffage en lien avec Appel à projet 2026 CASTORAMA	2026
Continuité des formations à destination des équipes professionnelles	
Continuité CVS interservices concernant les établissements du Pôle social (CHRS Herriot, AMMI, Service Logement d'abord)	2026
Transformation du travail labo de l'éthique en podcast	2026
Participation des usagers sur de nouvelles formes d'expression	2026

RESSOURCES HUMAINES



6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS

Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2025	19.99
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2025	20.76
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2025	0
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2025	1.42
Nombre de personnes physiques au 31.12.2025	25
Nombre de recrutements au cours de l'année	2
Nombre de départs de personnes dans l'année	2
Dont	Démissions
	2

Répartition des effectifs par fonctions

Nombre d'ETP réels au 31.12.2025 :

Direction/Encadrement	1,42
Administration/Gestion	1,87
Services Généraux	2
Socio-éducatif	14,47
- Dont moniteur-éducateur / éducateur de niveau 2	7
- Dont éducateur spécialisé ou assimilé	3,97
- Dont assistant social spécialisé	2,5
- Dont médiateur pair	1
Paramédical	1
- Dont psychologue	0,5
- Dont infirmier	0,5
TOTAL ETP REEL 31.12.25	20,76

Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

	Taux de qualification
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	93%
Services Généraux	100%
Paramédical	100%

6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

Stagiaires gratifiés	
Stagiaires non gratifiés	
Services civiques	
TOTAL	0

6.3. SECURITE, ABSENTEISME

Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Accident du travail / trajet		Autres absences *		Maternité		Paternité		Total 2025	
	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés
Administration/Gestion	16	1	6	1	4	2					26	4
Direction Encadrement	51	2			4	2					55	4
Personnel Psychologique et paramédical	30	2			1	1					31	3
Personnel des Services Généraux	4	1									4	1
Personnel Socio-Educatif	343	12			30	4	138	2	25	1	536	19
Total 2025	444	18	6	1	39	9	138	2	25	1	652	31

* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour événements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Commentaires : Un arrêt maladie de la coordinatrice d'octobre 2025 à Mars 2026, un arrêt maladie du directeur sur la période mai à juillet 2025, 2 congés maternité et 1 congé paternité expliquent la montée significative du nombre de jours d'arrêts maladie en 2025. L'intégration du personnel psychologique et médical l'explique également.

Date de mise à jour du DUERP : 23/06/2025

6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

Choix organisationnels

L'accompagnement social global proposé par le service AMMI tient compte des besoins et des difficultés des personnes accueillies. Aussi, la présence éducative est renforcée en journée de 8h à 22h : quatre éducateurs sont présents ; elle est moins importante durant le week-end, 2 éducateurs, mais l'amplitude horaire 8h-22h est garantie. Les nuits, une société de surveillance sur site assure la protection nécessaire aux résidents. Les jeunes peuvent solliciter le gardien pour des problèmes liés à la logistique. Une astreinte téléphonique est assurée par les cadres chaque nuit. Nos actions se déclinent en fonction d'un Projet Pour l'Enfant (PPE) mis en place par le dispositif.

Le service compte dorénavant 4 binômes de travailleurs sociaux, ce qui permet une qualité accrue dans la prise en charge des jeunes du service.

Soutien aux pratiques

L'analyse des pratiques professionnelles se déroule au rythme de 2 séances d'1h30 par mois avec l'aide d'un intervenant extérieur. Compte tenu des problématiques lourdes rencontrées dans les prises en charge, l'analyse de la pratique est indispensable aux équipes éducatives pour leur permettre de remplir leur mission de la façon la plus pertinente.

Suite à des situations particulières (augmentation des OQTF ; Difficultés RH), des temps spécifiques ont été ajoutés afin de traiter des situations spécifiques en équipe avec l'intervenante APP.

Cela complète les temps de réunion hebdomadaire « organisationnels » et « techniques » et de garantir un temps dédié pour évoquer les situations « conflictuelles » pour l'ensemble des équipes professionnelles.

Des réunions sont également dédiées aux moniteurs éducateurs et maitres de maison, tous les 15 jours, pour les axes en lien avec l'organisation du quotidien.

Continuité des interventions, etc.

Le service AMMI fonctionne en continu. Il est ouvert 365 jours par an. Une présence éducative assure les horaires de journée (8h00/22h00). Une permanence téléphonique, assurée par l'équipe de Direction, couvre les horaires de nuit de 22h00 à 8h00. Une société de surveillance assure la protection du site et des jeunes accueillis de 22h à 8h00 (gardien présent sur place). Ainsi, une présence physique ou téléphonique est assurée 24h/24h.

Entretiens professionnels

Six entretiens professionnels se sont tenus en 2025.

Qualité de vie au travail (optionnel)

2 réunions d'expression des salariés se sont tenues en mars et octobre 2025 afin de recueillir la parole des professionnels du service. Cela a permis d'évoquer et de résoudre des problèmes de fond vécus par les salariés sur le service.

6.5. POLITIQUE DE FORMATION

Orientations générales

Pour l'élaboration de son plan de développement des compétences 2025, l'Acodège a décidé d'axer ses priorités autour de cinq grands thèmes :

- Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'association (recommandations des bonnes pratiques professionnelles).
- Actions de lutte contre la maltraitance dans le cadre des prises en charge
- Accompagnement dans la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Renforcement des compétences managériales des cadres de direction et échange/analyse des pratiques d'encadrement des équipes.
- Sensibilisation et formation sur la vie affective et sexuelle (VIAS) des adultes en situation de handicap mental, par le biais d'une approche théorique, éthique, éducative et institutionnelle.

Au-delà de ces orientations spécifiques, le plan de développement des compétences 2025 se décompose de la manière suivante

PLAN MUTUALISE ASSOCIATIF

DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

- Acquisition de compétences pour les personnels non qualifiés pour le poste tenu
 - Développement des qualifications et montées en compétences

FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Prévention et sécurité au travail : risque incendie et électrique, secourisme dont défibrillateurs, hygiène
- Développement professionnel continu (DPC) et dispositions d'amélioration continue des soins

PLAN DES SERVICES ET DISPOSITIFS

Développement des compétences techniques, individuelles et collectives, nécessaires à la bonne tenue du poste

Développement de compétences individuelles complémentaires dans le cadre de souhait de mobilité

Plan de développement des compétences 2025 réalisé :

Nombre de participants	Cadre/Non Cadre	Homme / Femme	Catégorie professionnelle des participants	Intitulé de la formation	Durée (h) de la formation en 2025	Organisme de formation
12	2 C 10 NC	11 F 1 H	Direction et encadrement (1) Psychologue & Paramédical (2) Services Généraux (1) Socio-éducatif (8)	Demande d'Asile	6	Sophie GIROUD Avocate
2	1 C 1 NC	2F	Direction et encadrement (1) Socio-éducatif (1)	Formation sur les apports, l'accueil et l'intégration des pairs aidant dans le cadre de la politique du LDA	17,5	FAS
1	NC	H	Services Généraux	Français à visée professionnelle	10,5	CESAM DIJON
1	NC	F	Socio-éducatif	Interculturalité au cœur de l'accompagnement social	21	Epsilon Melia
1	NC	F	Psychologue & Paramédical	Soigner l'hospitalité pour soutenir la santé mentale des jeunes migrants	7	ORSPERE SAMDARRA
1	NC	F	Psychologue & Paramédical	Prisme Précarité et santé mentale	2	ORSPERE SAMDARRA
1	NC	F	Psychologue & Paramédical	PSSM Module Jeune Premiers Secours en Santé Mentale	14	DIR PJJ
1	NC	F	Socio-éducatif	Premiers secours en santé mentale	14	INFIPP
1	NC	F	Administration et Gestion	Rédiger des documents en Facile A Lire et à Comprendre (FALC)	14	FORMASENS
1	NC	F	Socio-éducatif	Violences conjugales, une problématique qui défie la loi niv 1	14	SOLIDARITES FEMMES
2	2 C	1 F 1 H	Direction et encadrement (2)	Journée d'étude "enfant placé"	7	CD 21
1	C	H	Direction et encadrement	Journées Nationales des personnes exilées	7	FAS
1	NC	F	Psychologue & Paramédical	RPIB	14	SEDAP DIJON
1	NC	H	Administration et Gestion	Sécuriser la gestion des contrats à durée déterminée	7	NEXEM
10	1 C 9 NC	8 F 2 H	Psychologue & Paramédical (2) Administration et Gestion (3) Services Généraux (1) Socio-éducatif (4)	Formation incendie - utilisation extincteurs	1	CHUBB
1	C	F	Direction et encadrement	Séminaire des chefs de service de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management
1	C	H	Direction et encadrement	Séminaire des directeurs et directeurs adjoints de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management

ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT



Analyse prospective

Contexte 2025

En 2025, le service a accueilli 56 mineurs (12 entrées, 12 sorties) pour une occupation à 100% de sa capacité de 44 places. L'âge moyen s'établit à 17ans, avec l'intégration de 11 jeunes filles et la création fin d'année 2024 d'une unité dédiée de 10 places. Au niveau national, 13 554 MNA ont été confiés (-30% vs 2024), marquant un rajeunissement (28,8% ont moins de 15 ans) et une proportion de 8,6% de filles. Les axes prioritaires 2025 (stabilisation RH à 24 ETP, rénovations, procédures quotidiennes) ont porté leurs fruits, tout en maintenant la qualité d'accompagnement avec 26 diplômes obtenus (CAP, DELF, CFG, Brevet...).

Tendances nationales 2026-2027 attendues

Les flux MNA devraient se stabiliser voire baisser, suite aux contrôles frontaliers renforcés (Frontex note -38% d'entrées irrégulières dans l'UE) et aux évolutions politiques (loi immigration 2025, Pacte européen Migration). Le rajeunissement persiste avec 11% de 13-14 ans, tandis que la part des filles augmente (29,7% originaires de Côte d'Ivoire). Les principaux pays d'origine restent la Guinée (27%), le Mali (16%) et la Côte d'Ivoire (15,8%).

Défis prioritaires

L'arrivée de mineurs plus jeunes (<16 ans) allonge les séjours (19 mois en moyenne) et accentue les besoins en santé/psychologie face aux traumatismes et addictions. L'unité filles nécessite une vigilance accrue sur les violences sexuelles et les traumas observés dans les parcours migratoires. La transition à la majorité se complexifie avec la fin des Contrats Jeune Majeur, l'essor des AEDJM et une rigidification des OQTF pour les ex-MNA. L'insertion professionnelle reste critique, France Travail excluant les MNA sans titre de séjour, rendant la scolarité et les diplômes essentiels (87% de protection à l'asile selon l'OFPRA 2024).

Axes stratégiques 2026-2027

Accueil adapté

Renforcer l'unité filles et mutualiser avec la plateforme GPDA/CD2I pour une fluidité optimale. La réponse aux appels à projet spécifique sur la santé mentale permettrait d'obtenir des fonds dédiés à l'accompagnement des traumas par la cellule ressource. Nous souhaitons également poursuivre les rénovations en cours avec l'obtention de crédits par la fondation CASTORAMA qui a retenu notre appel à projet pour une refonte du système sanitaire sur le site Chanoine Bordet. L'objectif en rapport avec le flux attendu par le financeur reste identique : maintenir un taux d'occupation >95% avec moins de 5 jours d'attente.

Santé et accompagnement psychologique

En lien avec la cellule Ressource, nous souhaitons mettre en place des ateliers de prévention avec AIDES et SEDAP, et développer les partenariats EMR-CHU en optimisant le binôme psychologue/infirmière. Les réponses aux appels à projet pour étoffer l'offre d'accompagnement à la santé reste un enjeu prioritaire.

Insertion professionnelle et autonomie

Nous souhaitons consolider les partenariats MLDS/UEAJ, et systématiser l'accompagnement sur la demande d'asile dès l'arrivée notamment avec l'évaluation de notre coordinatrice et la cellule ressource. Notre objectif est d'augmenter de 10% les diplômes annuels et viser 70% des sorties vers AEDJM ou AMMI Majeurs.

Ressources humaines et qualité

Nous voulons poursuivre les formations asile/bienveillance et consolider les binômes de référence. Notre objectif est également de limiter le turnover à moins de 10% et assurer 100% des formations obligatoires.

Partenariats institutionnels

Nous souhaitons travailler avec les représentants légaux et financeurs du service, PJJ et Préfecture, en renforçant l'expertise en représentation légale notamment vis à vis des demandes d'asile et la représentation légale à l'OFPPRA lors de l'accompagnement des personnes accompagnées. Nous souhaitons également maintenir la qualité de prise en compte de la parole des personnes accompagnées en continuant à organiser nos 2 ou 3 CVS par an.

Perspectives financières

Budget stable attendu au regard de la dotation CD2I proportionnelle à la capacité de 44 places.

Axes de développement

L'arrivée en France de mineurs étrangers non accompagnés, dépourvus de représentant légal, suscite des débats sur le fonctionnement des dispositifs d'immigration et de prise en charge. Néanmoins, le droit français ainsi que les engagements internationaux imposent une obligation de protection à l'égard de ces enfants particulièrement vulnérables.

Face à l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) ces dernières années, de nombreux départements ont rencontré des difficultés pour assurer leur accueil et leur prise en charge, ainsi que celle des personnes se déclarant comme telles. Dans certains cas, des départements ont refusé d'accueillir des mineurs qui leur avaient été confiés par décision de justice, nécessitant une forte mobilisation des institutions afin de rappeler les règles encadrant l'accueil et la répartition de ces jeunes.

Ces refus fragilisent le principe d'une répartition équilibrée, solidaire et proportionnée des MNA sur l'ensemble du territoire. Toutefois, l'engagement de nombreux départements mérite d'être souligné, à l'image de celui de la Côte-d'Or, qui a su adapter ses dispositifs pour mieux accueillir les jeunes filles, les plus jeunes mineurs, et mettre fin au recours à l'hébergement hôtelier.

De son côté, l'État reste pleinement mobilisé, notamment à travers des évolutions législatives et réglementaires visant à garantir une prise en charge de qualité. Depuis 2017, l'implication des équipes de l'AMMI dans l'accompagnement des MNA illustre l'engagement collectif de l'association en faveur de ce public vulnérable.

Cependant, les évolutions constantes du cadre juridique, notamment en matière de droit des étrangers, rendent l'accompagnement complexe pour les équipes. Malgré ces difficultés, leur investissement permet aux jeunes accompagnés de conserver des perspectives de régularisation, d'accès à la formation et d'insertion.

« Comme le roseau de La Fontaine plie sans se briser, nos équipes professionnelles, par leur investissement quotidien auprès de nos jeunes, transforment les tempêtes migratoires en chemins d'autonomie et d'espoir. »

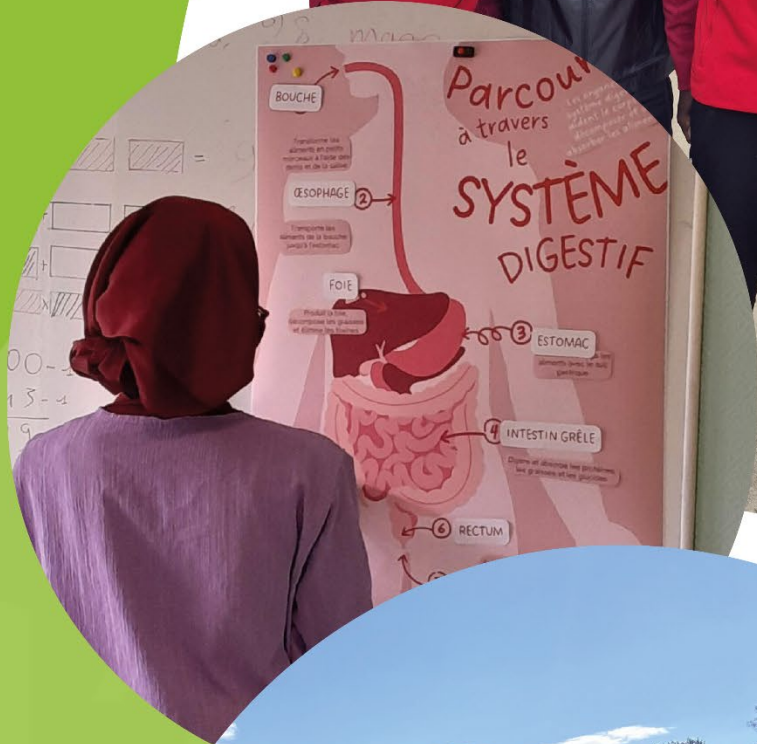
À Dijon, le 23/04/2026

Patrice Durovray,

Directeur Général

Julien Eon,

Directeur AMMI Mineurs



Service financé par



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.acodege.fr

L'AMMI

Adresse administrative :

Résidence Herriot

9, rue de Venise - 21000 Dijon

03 80 68 84 68

ammi@acodege.fr